

Les expertises : outils du dialogue social

Des expertises pour éclairer le dialogue social

- Les expertises :
 - Permettent d'aborder des sujets complexes en fournissant des informations **précises et factuelles** pour des décisions justes et éclairées
 - Sont **neutres, transparentes et impartiales**
- Les experts, indépendants, ont **accès à des données privilégiées, voire confidentielles**, permettant de fournir des informations fiables.
- Objectif : favoriser un dialogue social **ouvert, constructif et équitable**



Les différents domaines d'expertises

- Une expertise peut porter sur tout élément nécessaire à la négociation :
 - Domaine **économique** : Mesure de l'impact économique d'un accord, données statistiques ...
 - Domaine **social**
 - Domaine **environnemental**
 - Domaine **technologique** : impact des nouvelles technologies sur le travail, transformation numérique de l'organisation du travail, enjeux liés à la protection des données ...



Financement

- Les expertises sont financées par l'ARPE



Comment solliciter une expertise ?

- Au moins une organisation de travailleurs ou une organisation professionnelle de plateformes **formule une demande à l'ARPE**
- La demande est notamment accompagnée d'un **cahier des charges**. Il comprend :
 - Le contexte de la demande
 - La description du besoin
 - Le choix de l'expert et les **garanties de son indépendance**
- Pour valider la demande, l'ARPE vérifie différents critères comme :
 - La pertinence des expertises demandées
 - Leur faisabilité
 - La disponibilité d'expertises similaires
 - La qualité de l'expert proposé, **notamment en terme de déontologie**



- L'ARPE consulte **toutes** les organisations avant de rendre sa **décision**
- Une procédure d'expertise peut **s'étendre** sur plusieurs mois, il est donc primordial **d'anticiper** la demande
- Le recours à une expertise permet d'engager le **dialogue social** sur des **bases solides**

